



La formation des enseignants sacrifiée...



Des stagiaires placés dans une situation intenable

A quels moments, seuls chez eux dans la semaine, les jeunes collègues pourront-ils préparer leurs cours, se consacrer aux évaluations ? Comment feront-ils face à la gestion de tant d'élèves et de ce qui en découle en termes de réunions institutionnelles et de stress ? Comment appréhenderont-ils les classes à examen ? Comment, dans le même temps, intégreront-ils toutes les réformes mises en place à la rentrée dans les collèges ou lycées ? **Et comment feront-ils face, dans ces conditions, à la pression de la titularisation ?**

Des conseillers pédagogiques déstabilisés et débordés

Les conseillers pédagogiques devront assurer un rôle d'accompagnement fort pendant les 8 semaines entre la rentrée et les congés de la Toussaint. Ils assisteront les stagiaires dans et hors de la classe avec possibilité de cours en doublette, en étant eux-mêmes remplacés par des TZR ou des contractuels. **Comment se déroulera le moment stratégique de la rentrée, si le stagiaire n'assure pas la rentrée dans toutes ses classes et si le conseiller pédagogique lui-même est remplacé par un autre collègue ?** Comment les conseillers pédagogiques accompagneront-ils les stagiaires confrontés à divers niveaux et à de nombreuses classes, en palliant l'absence de formation théorique ? Comment, en même temps, feront-ils le lien avec les collègues remplaçants ? **La titularisation sera-t-elle assumée seule par le tuteur ?**

Le sort réservé aux néo-recrutés à la rentrée 2010 par le Rectorat est absolument scandaleux :

- ⇒ 229 stagiaires nommés à temps plein dans les établissements.
- ⇒ 18h réparties sur 4 jours avec des formations le mercredi.
- ⇒ pour beaucoup des classes à examen.
- ⇒ pour certains des tuteurs sur un autre établissement, des services sur 2 établissements pour atteindre les 18h.
- ⇒ Des CPE et documentalistes stagiaires à temps complet et seuls dans des établissements.

Le dispositif prévu jusqu'aux vacances de la Toussaint, fondé sur un trinôme stagiaire - tuteur - TZR, relève du délire :

- ⇒ le tuteur (conseiller pédagogique) accompagnera dans ses classes le stagiaire et ne prendra vraiment en charge ses propres classes qu'après la Toussaint
- ⇒ le TZR nommé pour 8 semaines remplacera à la demande le stagiaire ou le tuteur.
- ⇒ L'organisation est laissée au libre choix des équipes.

Le total par discipline des postes vacants bloqués pour les stagiaires (détail des établissements sur www.rennes.snes.edu) : 11 CPE - 7 Documentation - 1 Philo - 3 L. classiques - 26 L. modernes - 2 Allemand - 30 Anglais - 1 Chinois - 10 Espagnol - 1 Italien - 2 Breton - 16 H. géo - 2 SES - 25 Maths - 3 Technologie - 14 Sc physiques - 7 SVT - 2 Ed musicale - 2 Arts plastiques - 3 STI - 1 Eco gestion - 19 EPS - 41 PLP

Des établissements désorganisés

Dans notre académie, c'est au moins 30 000 élèves qui seront concernés. Dans les établissements, comment gérer les conséquences d'une telle organisation sur la qualité des enseignements et la gestion des élèves ? Comment gérer la pression et la souffrance que vont endurer les jeunes collègues ? **En collège**, c'est la découverte du socle commun, du livret de compétences, de l'histoire des arts, du B2i, des PPRE,... **En lycée**, ce sont des classes à examen, des nouveaux programmes, la découverte de l'accompagnement personnalisé et des enseignements d'exploration...

Des collègues empêchés de muter

Les 229 stagiaires seront placés sur des supports vacants ou des BMP (blocs de moyens provisoires) à 18 heures. **83 postes vacants ont été bloqués avant l'ouverture du serveur SIAM pour l'INTRA. 74 équivalents temps plein ont été récupérés sur des BMP. Et le compte n'y est pas encore !** Comment les collègues TZR qui cherchent à se stabiliser et les autres collègues demandeurs de mutation pourront-ils être satisfaits avec tous ces supports réservés aux stagiaires ? 229 TZR seront aussi nommés pour 8 semaines dans les établissements où se trouveront les stagiaires : ces TZR ne pourront pas non plus être nommés à l'année.

Des contractuels au chômage

Relever le service des 229 futurs stagiaires de 8h à 18h permettra au rectorat de se passer de 127 ETP (équivalents temps plein) assurés par des contractuels. Surexploiter les lauréats de concours et contraindre les non-titulaires au chômage : c'est non !

Une revalorisation en trompe-l'œil

Le montant de la revalorisation des nouveaux recrutés apparaît très limité au regard de l'élévation du niveau de recrutement et n'aura d'effet que sur les 5 à 6 premières années de la carrière, les rémunérations étant ensuite identiques à celles qui existent aujourd'hui. Ainsi le montant de la revalorisation des recrutés au niveau du master s'élèvera au mieux à 30 euros par mois en moyenne sur l'ensemble de la carrière. Une bien maigre compensation à la suppression de la formation initiale !

Le SNES et la FSU

- ✓ exigent la remise à plat de la réforme de la formation des maîtres,
- ✓ appellent les personnels à refuser collectivement ce dispositif de "formation" ainsi que la charge de conseiller pédagogique tuteur (*pétition au verso*) : si le Rectorat se trouve face à une pénurie de conseillers pédagogiques, il devra faire marche arrière et accorder une décharge horaire conséquente aux stagiaires et une véritable formation professionnelle initiale !
- ✓ appellent les personnels à informer les parents d'élèves des menaces qui pèsent sur l'avenir de la formation des futurs enseignants et CPE,
- ✓ **APPELLENT AU RASSEMBLEMENT LE 7/04 AU RECTORAT À 15H POUR UNE OPÉRATION "NOIR DE MONDE"**. Des contacts ont été pris avec les autres organisations syndicales.

MOBILISONS-NOUS POUR GAGNER CETTE BATAILLE CRUCIALE POUR L'AVENIR DE NOS MÉTIERS.

Les professeurs et le/la CPE
NOM DU LYCÉE/COLLÈGE :
COMMUNE :

A l'attention de M. le Recteur
s/c de M. l'Inspecteur d'Académie
s/c de M. le (Mme la) Proviseur(e)/Principal(e)

Nous dénonçons la mise en place de la réforme de la formation de nos futurs collègues, particulièrement en ce qui concerne la situation faite aux stagiaires.

Il n'est pas envisageable que des débutants fassent un service à temps complet pour leur première année d'exercice. C'est une charge beaucoup trop lourde. De plus, cette situation ne permet pas les allers-retours indispensables entre la pratique et la théorie. Elle est encore plus critique pour les stagiaires CPE et documentalistes qui vont parfois être en responsabilité seuls dans les établissements. Enfin, on exigera de ces stagiaires à temps plein qu'ils se forment sur leur temps "libre", en heures supplémentaires, le mercredi. C'est inadmissible !

Nous rejetons le principe du "compagnonnage" qui ne saurait se substituer à une véritable formation professionnelle. Les tuteurs devront assumer cette fonction hors de leur temps de service et étant donné le temps de travail imposé aux stagiaires, il faudra sans doute se rencontrer en soirée ou le week-end ! La participation des tuteurs à l'évaluation du stagiaire ne s'improvise pas et renvoie aux problématiques de formation de ces derniers.

La nécessité de temps de formation pour les stagiaires imposera en outre des remplacements de ceux-ci à certaines périodes de l'année (selon des modalités encore extrêmement floues et définies non pas nationalement mais localement). Les équipes pédagogiques seront fragilisées et les élèves risquent d'en pâtir.

C'est pourquoi nous avons décidé d'informer les parents d'élèves des reculs mis en oeuvre dans cette réforme en terme de qualité d'enseignement pour leurs enfants et de qualité de formation et de travail pour les professeurs et CPE.

Nous nous engageons également à refuser collectivement la charge de "tuteur" ou "compagnon" des futurs stagiaires. Nous sommes très attachés à notre métier et à l'entraide entre collègues particulièrement vis-à-vis de nouveaux collègues. Mais nous ne cautionnerons pas cette réforme qui nie l'existence même de la formation professionnelle des enseignants et CPE.

NOM	PRÉNOM	DISCIPLINE	SIGNATURE